

Rapport sur les auditions des dirigeants des établissements d'enseignement de niveau universitaire

En application de la Loi sur les
établissements d'enseignement
de niveau universitaire

Rapport et recommandations

FÉVRIER 2007

COMMISSION DE
L'ÉDUCATION



Rapport sur les auditions des dirigeants des établissements d'enseignement de niveau universitaire

En application de la Loi sur les
établissements d'enseignement
de niveau universitaire

Rapport et recommandations

FÉVRIER 2007

COMMISSION DE
L'ÉDUCATION



Publié par le Secrétariat des commissions
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de l'éducation, veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission, M. Robert Jolicoeur, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore :

Téléphone : 418 643-2722
Télécopie : 418 643-0248
Courrier électronique : rjolicoeur@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

LES MEMBRES ET LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

LE PRÉSIDENT

M. Jacques Chagnon (Westmount–Saint-Louis)

LE VICE-PRÉSIDENT

M. Maxime Arseneau (Îles-de-la-Madeleine)

LES MEMBRES

M. Vincent Auclair (Vimont)

M. Yvan Bordeleau (Acadie), adjoint parlementaire au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

M. Camil Bouchard (Vachon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation

M. Claude Cousineau (Bertrand)

M^{me} Francine Gaudet (Maskinongé)

M^{me} Marie Malavoy (Taillon)

M. Éric R. Mercier (Charlesbourg)

M^{me} Sarah Perreault (Chauveau)

Secrétaire de la Commission

M. Robert Jolicoeur, secrétaire de la Commission

Agentes de recherche

M^{me} Hélène Bergeron, Service de la recherche et de la référence

M^{me} Michèle Rioux, Service de la recherche et de la référence

Révision linguistique

M^{me} Danielle Simard, Service de la recherche et de la référence

Agentes de secrétariat

M^{me} Diane Fleury, Secrétariat des commissions

M^{me} Stéphanie Labbé, Secrétariat des commissions

M^{me} Sylvie Turcotte, Service de la recherche et de la référence

TABLE DES MATIÈRES

Contexte	1
Constats et recommandations sur les principales problématiques	2
L'ensemble de la question du financement.....	3
La grille de financement pour certains secteurs	3
Les espaces pour les activités de recherche	4
Les espaces pour les activités d'enseignement.....	4
Les frais indirects de recherche financés par le gouvernement du Québec	4
Les frais indirects remboursés aux universités par le gouvernement fédéral.....	5
La délocalisation des activités de formation.....	5
Les infrastructures.....	6
Le développement des carrières scientifiques	6
L'intégration des chargés de cours.....	6
Les étudiants aux cycles supérieurs	7
Les droits de scolarité majorés et la sélection des étudiants étrangers boursiers.....	7
 ANNEXES	
I Liste des recommandations.....	9
II Grille d'indicateurs	13
III Lettre d'invitation	21

CONTEXTE

La Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire a été modifiée, en 1995, afin de prévoir un processus de reddition de comptes devant les membres de la Commission de l'éducation. Les 18 établissements¹, incluant l'Université du Québec et ses constituantes, sont soumis à cet exercice d'imputabilité puisque environ les deux tiers de leurs revenus proviennent de crédits votés par l'Assemblée nationale. La loi reconnaît l'autonomie des universités, et on ne saurait trop insister sur l'importance de ce principe, mais il est également nécessaire de gérer avec transparence et de rendre compte aux citoyens de l'usage qui est fait des fonds publics.

La loi prévoit que les universités doivent transmettre chaque année au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) les documents suivants : les états financiers, les états de traitement, un rapport sur la performance et un rapport sur les perspectives de développement. Le ministre dépose ces documents à l'Assemblée nationale dans les 30 jours de leur réception ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise des travaux. La loi, telle qu'adoptée en 1995, prévoyait que la Commission de l'éducation devait entendre annuellement les dirigeants des universités relativement à ces documents. Cependant, en 2002, la loi a été modifiée pour que, entre autres, l'audition des dirigeants de chaque établissement d'enseignement universitaire ait lieu tous les trois ans. Par ailleurs, en 2004, la Commission a décidé de s'approprier la grille d'indicateurs développée par le ministère de l'Éducation à l'occasion des contrats de performance et de la bonifier. De nouveaux indicateurs ont été ajoutés et il a été décidé que l'exercice d'imputabilité porterait désormais sur cette grille². La Commission a demandé aussi aux universités de préparer un document faisant état de leur bilan et de leurs perspectives³.

¹ Le réseau universitaire compte non plus 19 établissements mais 18. Depuis octobre 2005, la Télé-université est devenue une composante de l'UQAM en vertu de lettres patentes supplémentaires délivrées par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

² La grille comporte cinq grandes catégories d'indicateurs : effectif étudiant, corps professoral, réussite des études, recherche, situation financière. Cette grille est présentée en annexe.

³ La lettre qu'envoie la Commission de l'éducation à chaque dirigeant d'établissement pour l'inviter à comparaître devant elle est présentée en annexe.

Souhaitant obtenir une vision d'ensemble sur le réseau universitaire, la Commission a décidé de répartir les auditions, cette fois-ci, sur une période de temps plus courte que celle prévue par la loi. En effet, des mois de novembre 2006 à février 2007, elle a entendu les dirigeants de tous les établissements d'enseignement universitaire.

La Commission rend compte du résultat de cet exercice dans un rapport qu'elle dépose à l'Assemblée nationale. Toutefois, dans le contexte actuel, elle se limite à présenter ses principales observations qui découlent des auditions et à formuler des recommandations. Cependant, un rapport comportant le résumé de chacune des auditions, comme ce fut le cas en 2005, sera présenté ultérieurement.

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS SUR LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES

La Commission a noté des progrès importants. Les taux de diplomation et de persévérance ont augmenté. L'effectif étudiant inscrit à temps partiel a diminué au profit de celui à temps plein. Les femmes sont davantage représentées aux différents cycles de la formation.

Plusieurs dirigeants des universités attribuent l'augmentation des taux de réussite et de persévérance à un meilleur encadrement des étudiants. En effet, les établissements ont adopté une diversité de moyens pour encadrer et soutenir les étudiants : monitorat, centre d'aide, bourses d'accueil pour les nouveaux inscrits, bourses aux différents cycles d'étude, rémunération pour des participations à des recherches, mentorat, programme de mise à niveau pour les étudiants ayant une cote R faible, etc. Toujours en vue de favoriser la réussite des étudiants, des établissements vont jusqu'à offrir des cours de pédagogie universitaire aux nouveaux professeurs et aux chargés de cours.

Tout comme lors des auditions précédentes, les parlementaires ont constaté que les universités font face à des difficultés de financement qui menacent leur dynamisme et leur capacité à remplir leur mission.

L'ENSEMBLE DE LA QUESTION DU FINANCEMENT

Malgré le réinvestissement annoncé en décembre 2006, les membres de la Commission pressent d'emblée le gouvernement de revoir l'ensemble de la question du financement, en procédant à une analyse complète des besoins et des ressources des universités et des étudiants. Les membres de la Commission recommandent :

- 1. Que le financement octroyé par le gouvernement du Québec, conjugué aux autres sources de financement, permette aux universités de rencontrer au moins leurs obligations à l'égard de leur mission, notamment en ce qui a trait à une formation de qualité et au développement de la recherche de pointe.**

De façon marquée, la question du financement des universités a été omniprésente à bien des égards lors des échanges entre les parlementaires et les dirigeants des universités. La grille de financement, le financement des espaces pour les activités de recherche, celui des espaces pour les activités d'enseignement et les frais indirects de recherche comptent parmi les sujets abordés.

LA GRILLE DE FINANCEMENT POUR CERTAINS SECTEURS

Malgré l'introduction d'une nouvelle grille de financement en décembre 2006, le sous-financement demeure dans les secteurs du génie, de l'administration et de la médecine. En effet, cette grille de pondération ne corrige pas adéquatement le sous-financement dans ces secteurs. Les membres de la Commission recommandent :

- 2. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec examinent le plus rapidement possible la grille de financement afin de trouver des solutions pour augmenter les ressources dans les secteurs du génie, de l'administration et de la médecine.**

LES ESPACES POUR LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

Des dirigeants ont mentionné que les nouvelles normes pour le calcul des allocations pour la fonction « terrains et bâtiments » a une incidence sur leur situation financière. En effet, puisque le financement des frais indirects de recherche liés aux espaces de recherche relève désormais de la responsabilité des divers organismes pourvoyeurs de fonds directs de recherche, les espaces de recherche sont retranchés de la base de calcul des subventions générales du volet terrains et bâtiments. Ainsi, seuls les espaces liés à l'enseignement y sont pris en considération⁴.

LES ESPACES POUR LES ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT

Les espaces pour les activités d'enseignement sont financés entièrement par le MELS. Les établissements qui n'ont pas d'espace d'enseignement pour le 1^{er} cycle (par exemple, l'INRS et l'ENAP) se trouvent désavantagés. Les membres de la Commission recommandent :

3. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport prenne en considération les particularités des établissements universitaires qui n'offrent pas de programmes de 1^{er} cycle dans le financement des espaces pour les activités d'enseignement.

LES FRAIS INDIRECTS DE RECHERCHE FINANCÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Concernant les frais indirects de recherche financés par le gouvernement du Québec, certaines universités se retrouvent parfois dans des situations difficiles lorsqu'il s'agit de recherche avec les organismes communautaires, puisque ceux-ci n'ont pas les ressources financières pour payer ces frais. Les membres de la Commission recommandent :

4. Que les universités, avec l'appui financier du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, trouvent des moyens compensatoires pour les organismes communautaires en regard des frais indirects de recherche.

⁴ Toutefois, il faut rappeler que le Ministère accorde un soutien financier pendant la période d'implantation de la réforme. La période de transition prévue pour compenser la baisse de revenus à court terme des universités prend fin en 2009-2010.

LES FRAIS INDIRECTS REMBOURSÉS AUX UNIVERSITÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les frais indirects remboursés aux universités par le gouvernement fédéral n'ont pas augmenté au même rythme que le soutien accordé aux frais directs. Ainsi, les établissements qui reçoivent davantage de subventions du gouvernement fédéral que du provincial doivent fournir le soutien nécessaire à la recherche financée par le gouvernement fédéral. Les membres de la Commission recommandent :

5. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport alerte le gouvernement fédéral de l'urgence d'augmenter substantiellement son soutien financier pour combler les frais indirects de recherche.

LA DÉLOCALISATION DES ACTIVITÉS DE FORMATION

Lors des auditions, les parlementaires ont constaté que plusieurs universités déploient leurs activités de formation sur l'ensemble du territoire. Selon la lecture que peut en faire la Commission sur la base des auditions, cette délocalisation des activités de formation semble se faire de façon « chaotique ». Plusieurs s'interrogent sur les effets de la concurrence entre les universités pour le recrutement des étudiants. Dans une perspective de saine gestion des finances publiques, il faut remettre ces choix en question.

Les parlementaires craignent que ce phénomène de la délocalisation ne se limite pas à mieux desservir des populations en région. Dans un contexte où les ressources des universités sont rares, les développements actuels semblent résulter en un déploiement anarchique et favoriser le dédoublement des cours et des programmes. Pour ces raisons, les députés considèrent important que l'offre de programmes soit mieux balisée par des paramètres de complémentarité avec ce qui se fait déjà, particulièrement lorsque des infrastructures coûteuses sont mises en place. Les membres de la Commission recommandent :

6. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec entreprennent une réflexion sur la problématique de délocalisation des activités et proposent aux universités des lignes directrices, dans le respect de leur autonomie, pour assurer la cohérence de ce type de développement.

LES INFRASTRUCTURES

L'augmentation de l'effectif étudiant conjuguée à celle des professeurs suppose davantage d'espaces pour les accueillir. Les universités doivent à la fois construire de nouveaux édifices et veiller à l'entretien et à la rénovation de certains autres. À ce sujet, lors des auditions, plusieurs universités ont exprimé des besoins concernant la vétusté des infrastructures causée par le report, indu mais obligé, de l'entretien des installations de recherche et d'enseignement. Plusieurs rénovations, notamment des laboratoires et des salles de classe apparaissent requises pour nombre d'établissements universitaires. Les membres de la Commission recommandent :

7. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport octroie les ressources nécessaires aux universités pour l'entretien adéquat de leur parc immobilier et une mise aux normes de leurs infrastructures pour les activités d'enseignement et de recherche.

LE DÉVELOPPEMENT DES CARRIÈRES SCIENTIFIQUES

Plusieurs universités ont constaté une baisse d'inscriptions dans certains programmes dans le secteur des sciences, malgré le fait que les besoins de main-d'œuvre y soient pressants. Les parlementaires considèrent comme important d'offrir un soutien aux initiatives des universités pour promouvoir le développement des carrières scientifiques.

L'INTÉGRATION DES CHARGÉS DE COURS

La participation des chargés de cours à l'enseignement universitaire représente une contribution importante. La croissance des populations étudiantes, liée à une insuffisance du nombre de professeurs réguliers, a entraîné le recours à un nombre de plus en plus grand de chargés de cours. La situation est telle que les cours donnés par ces derniers constituent généralement plus de la moitié des enseignements dispensés dans les universités. Devant cet état de fait, plusieurs universités ont mis en place des mesures, par exemple pour élargir et enrichir la tâche des chargés de cours et les intégrer davantage dans les différentes instances institutionnelles.

La Commission encourage ces initiatives, car le recrutement de chargés de cours d'expérience et détenteurs d'un doctorat pour des postes de professeurs pourrait contribuer, selon elle, à résoudre le problème du renouvellement du corps professoral. Les membres de la Commission recommandent :

8. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport aide les universités qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies d'intégration de leurs chargés de cours.

LES ÉTUDIANTS AUX CYCLES SUPÉRIEURS

Le recrutement et la rétention d'étudiants titulaires d'un grade représentent un atout important pour les équipes de recherche. Si les étudiants-chercheurs contribuent pour une large part à la recherche universitaire, leurs conditions sont souvent précaires. Les parlementaires considèrent qu'il faudrait un soutien financier plus approprié et un accès aux mesures de la politique familiale leur permettant de mieux concilier études et famille. Les membres de la Commission considèrent que les universités devraient donner un meilleur encadrement à ce type d'étudiants pour augmenter le taux de diplomation en vue de faciliter le passage des études doctorales à la carrière universitaire. Les membres de la Commission recommandent :

9. Que les universités mettent en place des mesures pour répondre aux besoins des étudiants de 2^e et de 3^e cycles en vue d'accroître le taux de diplomation et de favoriser les carrières universitaires.

LES DROITS DE SCOLARITÉ MAJORÉS ET LA SÉLECTION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS BOURSIERS

Les universités sont de plus en plus nombreuses à trouver intéressant le fait d'accueillir des étudiants étrangers. Elles y voient là une façon de compenser la baisse de l'effectif des étudiants québécois. De plus, les étudiants étrangers aux cycles supérieurs constituent un bassin de recrutement pour de nouveaux professeurs. Toutefois, l'accueil et l'encadrement de ces étudiants nécessitent des dépenses additionnelles de la part des universités.

De plus, pour les universités, la sélection des étudiants étrangers boursiers du gouvernement du Québec devrait relever non pas des représentants désignés par le pays d'origine, mais de chaque université. Les membres de la Commission recommandent :

10. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport revoie, avec les universités, sa politique concernant les droits de scolarité majorés pour les étudiants étrangers afin de tenir compte des efforts exigés des universités pour soutenir l'encadrement scolaire et l'intégration à la vie universitaire de ces étudiants et pour encourager les universités à accueillir des étudiants étrangers en plus grand nombre.

11. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport laisse aux seules universités la responsabilité de sélectionner les étudiants étrangers boursiers.

ANNEXE I

LISTE DES RECOMMANDATIONS

LISTE DES RECOMMANDATIONS

- 1. Que le financement octroyé par le gouvernement du Québec, conjugué aux autres sources de financement, permette aux universités de rencontrer au moins leurs obligations à l'égard de leur mission, notamment en ce qui a trait à une formation de qualité et au développement de la recherche de pointe.**
- 2. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec examinent le plus rapidement possible la grille de financement afin de trouver des solutions pour augmenter les ressources dans les secteurs du génie, de l'administration et de la médecine.**
- 3. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport prenne en considération les particularités des établissements universitaires qui n'offrent pas de programmes de 1^{er} cycle dans le financement des espaces pour les activités d'enseignement.**
- 4. Que les universités, avec l'appui financier du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, trouvent des moyens compensatoires pour les organismes communautaires en regard des frais indirects de recherche.**
- 5. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport alerte le gouvernement fédéral de l'urgence d'augmenter substantiellement son soutien financier pour combler les frais indirects de recherche.**

LISTE DES RECOMMANDATIONS

- 6. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec entreprennent une réflexion sur la problématique de délocalisation des activités et proposent aux universités des lignes directrices, dans le respect de leur autonomie, pour assurer la cohérence de ce type de développement.**
- 7. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport octroie les ressources nécessaires aux universités pour l'entretien adéquat de leur parc immobilier et une mise aux normes de leurs infrastructures pour les activités d'enseignement et de recherche.**
- 8. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport aide les universités qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies d'intégration de leurs chargés de cours.**
- 9. Que les universités mettent en place des mesures pour répondre aux besoins des étudiants de 2^e et de 3^e cycles en vue d'accroître le taux de diplomation et de favoriser les carrières universitaires.**
- 10. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport revoie, avec les universités, sa politique concernant les droits de scolarité majorés pour les étudiants étrangers afin de tenir compte des efforts exigés des universités pour soutenir l'encadrement scolaire et l'intégration à la vie universitaire de ces étudiants et pour encourager les universités à accueillir des étudiants étrangers en plus grand nombre.**
- 11. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport laisse aux seules universités la responsabilité de sélectionner les étudiants boursiers étrangers.**

ANNEXE II

GRILLE D'INDICATEURS

Nom de l'établissement :							Page 1 de 5
							Date : 2005-11-22
I. Éléments d'information		II. Observations et prévisions					III. Remarques
INDICATEURS		Année					
	Unité	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Clientèle étudiante							
1 Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP)	EEETP						
2 Effectif étudiant en nombre absolu	n						
3 Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n						
4 Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n						
5 Effectif étudiant aux 2e et 3e cycles	n						
6 Effectif étudiant aux 2e et 3e cycles	%						
7 Effectif étudiant étranger	n						
8 Effectif étudiant étranger	%						
9 Étudiants résidents du Québec à l'étranger	n						
10 Stagiaires postdoctoraux	n						
11 Résidents en médecine	n						
Professeurs							
12 Nombre de professeurs récemment embauchés	n						
13 Nombre de professeurs (total)	n						
a) Nombre de professeurs réguliers	n						
b) Nombre de professeurs subventionnés ou suppléants	n						
14 Nombre de chargés de cours	n						
15 Nombre moyen de cours par professeur	n						
16 Nombre moyen de cours par chargé de cours	n						
17 Ratio étudiants à temps plein au 1er cycle / professeur	n						
18 Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n						
19 Ratio EEETP / professeur	EEETP						
20 Cours donnés par les professeurs	%						
21 Cours donnés par les chargés de cours	%						
22 Cours donnés par d'autres catégories d'intervenants	%						

Nom de l'établissement :

Page 2 de 5
Date : 2005-11-22

I. Éléments d'information

II. Observations et prévisions

III. Remarques

INDICATEURS		Année					
	Unité	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Recherche							
23 Subventions d'infrastructure de la FCI	M\$						
24 Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	M\$						
25 Subventions de recherche (excluant les revenus de la FCI)	M\$						
26 Contrats de recherche	M\$						
27 Frais indirects de la recherche (excluant les FEI, ligne 24)	M\$						
28-1 Revenus moyens de recherche par professeur	\$						
28-2 Revenus moyens par professeur ayant reçu une subvention de la FCI	\$						
28-3 Revenus moyens par professeur ayant reçu une subvention de recherche	\$						
28-4 Revenus moyens par professeur ayant reçu un contrat de recherche	\$						
28-a Nombre professeurs ayant reçu un financement pour effectuer de la recherche	n						
28-b Nombre de professeurs ayant reçu une subvention de la FCI	n						
28-c Nombre de professeurs ayant reçu une subvention de recherche	n						
28-d Nombre de professeurs ayant reçu un contrat de recherche	n						
29 Part de la recherche contractuelle							
29-1 - Pourcentage basé sur les revenus en M\$	%						
29-2 - Pourcentage basé sur le nombre de professeurs avec contrat de recherche	%						
30 Professeurs avec un financement pour effectuer de la recherche sur le nombre total de professeurs (ligne 13, page 1)	%						

Nom de l'établissement :								Page 2 de 5
								Date : 2005-11-22
I. Éléments d'information			II. Observations et prévisions				III. Remarques	
INDICATEURS			Année					
	Unité	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	
23	Revenus d'infrastructure de la FCI	M\$						
24	Subventions et contrats de recherche de la FCI	M\$						
25	Subventions de recherche (excluant les revenus de la FCI)	M\$						
26	Contrats de recherche (excluant les revenus de la FCI)	M\$						
27	Frais indirects de la recherche	M\$						
28	Revenus moyens de recherche par professeur	\$						
29	Part de la recherche contractuelle	%						
30	Professeurs avec octroi de recherche	%						

[illegible]

Nom de l'établissement :								Page 4 de 5
								Date : 2005-11-22
I. Éléments d'information		II. Observations et prévisions						III. Remarques
DONNÉES FINANCIÈRES								
		Année						
	Unité	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	
Fonds de fonctionnement								
A. Revenus								
43 Subvention du MEQ	k\$							
44 Revenus provenant des étudiants (total)	k\$							
a) Droits de scolarité	k\$							
b) Forfaitaires étudiants étrangers	k\$							
c) Forfaitaires étudiants canadiens	k\$							
d) Cotisations des étudiants	k\$							
e) Autres revenus provenant des étudiants	k\$							
45 Autres revenus	k\$							
a) Revenus du Fonds de dotation et revenus provenant d'une fondation universitaire	k\$							
b) Ventes externes	k\$							
c) Autres revenus	k\$							
46 Total des revenus	k\$							
B. Dépenses								
47 Salaires	k\$							
48 Avantages sociaux	k\$							
49 Autres dépenses	k\$							
50 Total des dépenses	k\$							
51 Résultat de l'exercice	k\$							
Fonds avec restrictions								
A. Revenus								
52 Subventions, dons et commandites provinciales	k\$							
53 Subventions, dons et commandites fédérales	k\$							
54 Autres revenus	k\$							
55 Total des revenus	k\$							
B. Dépenses								
56 Salaires et avantages sociaux	k\$							
57 Autres dépenses	k\$							
58 Total des dépenses	k\$							
59 Résultat de l'exercice	k\$							

Nom de l'établissement :								Page 5 de 5
								Date : 2005-11-22
I. Éléments d'information		II. Observations et prévisions					III. Remarques	
INDICATEURS		Année financière						
	Unité	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	
Autres objets								
60	À déterminer							
61	À déterminer							
62	À déterminer							
63	À déterminer							
64	À déterminer							
65	À déterminer							
66	À déterminer							
67	À déterminer							
68	À déterminer							
69	À déterminer							

ANNEXE III

LETTRE D'INVITATION



Secrétariat des Commissions

Lettre adressée aux 18 dirigeants le 17 mars 2006

À la demande du président de la Commission de l'éducation, M. Jacques Chagnon, je vous avise qu'en application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (L.R.Q., c. E-14.1) les membres de la Commission désirent vous entendre et discuter avec vous des documents ci-après décrits. Cette rencontre se tiendra au début de l'année 2007 (la date précise vous sera communiquée à l'automne).

Comme vous le savez, la Commission a modifié en septembre 2004 le mode de réalisation de ce mandat afin d'atteindre les quatre objectifs suivants : définir elle-même les données qui seront transmises par les établissementsⁱ, créer une grille de données permanente afin de suivre l'évolution dans le temps des indicateurs, disposer de l'information la plus récente et permettre un meilleur exercice de reddition de comptes. Le bilan de cette nouvelle approche étant très satisfaisant, tant du point de vue des parlementaires que des dirigeants des établissements, la Commission de l'éducation a choisi d'utiliser les mêmes outils pour le prochain exercice de reddition de comptes.

La Commission souhaite donc que les documents suivants lui soient transmis au plus tard le 1^{er} septembre 2006 :

1. la grille de données ci-jointe. Vous noterez la présence d'une colonne 2005-2006 qui vous permettra de communiquer des prévisions ciblées ainsi qu'une section à la fin du chiffrier qui vous permettra d'ajouter des informations qui ne sont pas prévues et que vous jugerez utile d'ajouter parce qu'elles sont propres à votre établissement;
2. une annexe à cette grille avec la ventilation des indicateurs relatifs à la clientèle étudiante, par faculté et selon le sexe;

...2

3. un texte intitulé Bilan et perspectives qui vous permettra de décrire succinctement vos grandes réalisations ainsi que la planification stratégique pour les années à venir en décrivant non seulement les grandes orientations mais aussi, si possible, les cibles précises, ce qui permettra une reddition de comptes axée sur les résultats atteints. Nous vous demandons également de consacrer une section de ce document à l'évaluation de votre performance par rapport aux autres universités nord-américaines avec lesquelles il est possible de vous comparer. La Commission est par ailleurs sensible aux critiques formulées par plusieurs organismes relativement à l'absence d'indicateurs de qualité. Nous vous demandons donc de rendre compte également, dans la mesure du possible, de la qualité de l'enseignement, de l'encadrement, des ressources et des services offerts aux étudiants, de la satisfaction des étudiants, de l'impact de votre institution dans la communauté ainsi que de tout autre indicateur de qualité que vous jugerez pertinent;
4. les plus récents états financiers ainsi que les plus récentes données sur la rémunération des dirigeants (y inclus les informations décrites aux articles 4.3, 4.4 et 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*).

Nous vous demandons de regrouper toute l'information dans un seul document et de transmettre la version électronique ainsi que 20 copies papier au secrétariat de la Commission. Veuillez noter que l'ensemble de l'information sera rendu public et sera notamment accessible à partir de la page Internet de la Commission de l'éducation.

Au nom des membres de la Commission, je vous remercie à l'avance de votre collaboration. Je reste à votre disposition pour toute information additionnelle et vous prie d'agréer, ... , l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire de la Commission,

Robert Jolicoeur

RJ/df

ⁱ Ceci ne dispense pas les établissements de transmettre au ministre les informations décrites aux articles 4.1 à 4.6 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

SECRÉTARIAT DES COMMISSIONS

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
sec.commissions@assnat.qc.ca